

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : délivrance d'une copie de quittance .

Conditions d'obtention

Demande formulée par l'intéressé

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Timbre fiscal de 1 dinar

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Demande écrite (en précisant les références du paiement)	Le demandeur	De 1 à 3 jours
2- Délivrance de la copie de quittance	Le receveur des finances	

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances où le demandeur a initialement payé les droits.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances où le demandeur a initialement payé les droits.

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe.
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : certificat de recette pour les recettes ne faisant pas l'objet de délivrance de quittance .

Conditions d'obtention

Les versements doivent être effectués en échange de timbres, de produits ou de fournitures quelconques dont la possession justifie à elle seule le versement ou s'il est donné quittance sur un document restitué ou remis au redevable .

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Timbre fiscal de 1 dinar

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande	L'intéressé	1 jour
2- Délivrance du certificat	Le receveur des finances	

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances chargée du recouvrement

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances chargée du recouvrement

Délai d'obtention de la prestation

1 jour

Références législatives et/ou réglementaires

- Code de la comptabilité publique article 81 .
- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe.
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996